

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/158

Objet : 158 - Signature de contrat de mutuel engagement dans le cadre de la parade de Noël le dimanche 14 décembre 2025

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de mutuel engagement avec L'UNION MUSICALE D'AUNAY SUR ODON – Aunay-sur-Odon – 14260 LES MONTES D'AUNAY pour un montant de 1200 € dans le cadre de la parade de Noël qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2025.

Fait à Vire Normandie, le 14 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251125-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025
Publication : 25/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/158 du 14 novembre 2025

